

# Premier emploi des jeunes : une insertion délicate

**Une forte majorité des premiers emplois, dans le secteur marchand ou semi-public, se situent dans l'industrie ou l'intérim. Il s'agit le plus souvent d'emplois ouvriers. Si le premier emploi revêt la plupart du temps des formes précaires telles qu'un contrat court, un intérim ou un temps partiel, il laisse par la suite souvent place à des emplois plus stables.**

En 1999, plus de 28 300 jeunes âgés de moins de 30 ans ont, en Alsace, intégré un premier emploi dans le secteur marchand ou semi-public. Cette insertion des jeunes alsaciens revêt des formes variées, de nature plus ou moins stable.

L'Alsace se distingue par une forte présence d'emplois intérimaires parmi les postes occupés en premier emploi. En effet, le contrat intérimaire a concerné dans la région 22 % des premiers emplois des débutants, contre 15 % pour

la métropole. Cette proportion élevée place l'Alsace au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises, derrière notamment la Franche-Comté et Champagne-Ardenne.

## Un rôle intégrateur pour l'industrie

L'implantation importante de l'industrie dans la région offre des débouchés, pour les jeunes, plus nombreux en Alsace que dans les autres régions. Ce rôle intégrateur joué par l'industrie passe cependant, pour beaucoup, par l'intérim. En effet, l'intérim recrute près de 2/3 des jeunes pour le secteur industriel ; ce mode de recrutement permet un meilleur ajustement des effectifs de ce secteur, par rapport aux carnets de commandes souvent fluctuants dans le nouveau contexte mondial.

- En Alsace, 42 % des premiers emplois se situent dans l'industrie ou l'intérim.
- La durée du premier emploi est souvent courte : inférieure à 9 mois pour la moitié des premiers emplois des Alsaciens.
- 22 % des jeunes en premier emploi sont à temps partiel ; cette part passe à 8 % au bout de 3 ans.



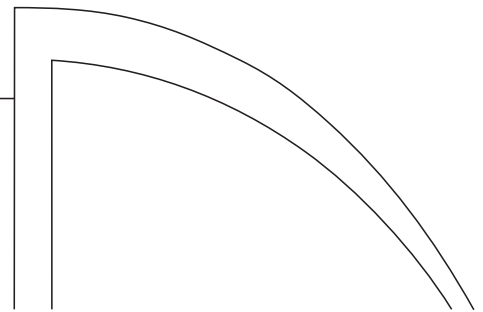
Le poids de l'industrie explique aussi la plus forte proportion de jeunes alsaciens occupant leur premier emploi à temps complet (65 % contre 62 % pour la métropole), gage sans doute d'une insertion mieux assurée. En effet, les modes de production de l'industrie appellent moins aux temps partiels.

À l'image des postes occupés par l'ensemble des actifs salariés, les débutants occupent plus rarement en Alsace qu'en métropole leur premier poste dans le tertiaire. Ils sont ainsi 38 % à intégrer un

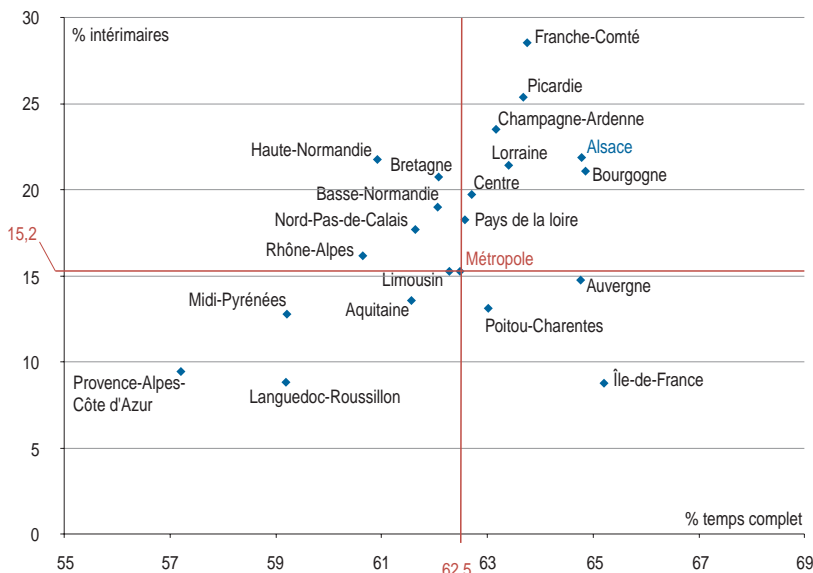
## Le fort impact de l'industrie sur les premiers emplois se retrouve principalement dans l'intérim

Secteur d'activité	Structure des premiers emplois en 1999 (en %)		Structure de l'ensemble des emplois en 1999 (en %)	
	Alsace	France	Alsace	France
Industrie	12	11	30	23
Construction	5	4	7	6
Commerce	15	17	15	15
Transports	2	3	5	5
Activités financières et immobilières	2	3	4	5
Services aux entreprises (hors intérim)	11	14	10	15
Intérim	30	20	4	3
Services aux particuliers	12	14	5	6
Éducation, santé et action sociale	11	14	19	22

Source : Insee, panel DADS et fichier DADS



### ► Répartition des régions selon les caractéristiques des premiers emplois



**Lecture** : en Alsace, près de 65 % des premiers emplois sont des emplois à temps complet, 22 % sont des emplois intérimaires.

Source : Insee, panel DADS

établissement dans le secteur des services, hors intérim, contre 48 % pour l'ensemble du pays. En particulier, le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale est beaucoup moins porteur en Alsace : à peine plus d'un jeune sur dix y trouve une place, contre un sur sept au niveau national.

### De nombreux postes ouvriers

L'importance du rôle de l'industrie se retrouve au niveau des qualifications des métiers exercés par les jeunes en premier emploi : près de la moitié d'entre eux (49 %) occupent un poste d'ouvrier (qualifié ou non) alors qu'ils ne sont que 37 % en métropole. L'écart, de 12 points, est environ le double de celui observé au niveau

de l'ensemble des actifs occupés, le poids des ouvriers étant alors de 38 % pour l'Alsace et de 32 % pour la métropole.

Si les jeunes ouvriers occupent un premier emploi majoritairement sur des postes non qualifiés, la tendance s'inverse rapidement par la suite, au profit des ouvriers qualifiés. En effet, si les entrants de moins de 30 ans sont 29 % à occuper des postes d'ouvriers non qualifiés, ce n'est plus le cas que de 18 % sur l'ensemble des jeunes en emploi de la même tranche d'âge. Ce phénomène met en avant la difficulté des jeunes à faire reconnaître leur qualification à l'entrée.

À l'opposé des ouvriers, il est à noter que la part des postes de cadres ou de professions intermédiaires occupés par les jeunes en-

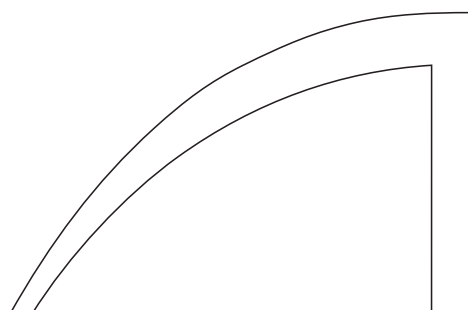
trant en activité est nettement moins forte en Alsace qu'en métropole. Ce phénomène est sans doute à relier à celui du moindre niveau d'études supérieures des Alsaciens, les deux phénomènes pouvant d'ailleurs en partie s'entretenir l'un l'autre.

Les femmes sont relativement nombreuses, avec 44 % parmi les jeunes en premier emploi. Ce résultat place l'Alsace dans les dix premières régions françaises. Cette forte proportion s'explique par un taux d'activité des femmes traditionnellement élevé pour les 15-30 ans dans la région. De plus, l'industrie participe à l'insertion des femmes, puisqu'elle leur réserve une place notable dans certains de ses secteurs, principalement l'électronique et la chimie.

### Une tendance à la stabilisation

La durée du premier emploi est souvent courte. En Alsace, pour la moitié des premiers emplois, elle est inférieure à 9 mois (contre 9,6 mois au niveau national). Pour un dixième des premiers emplois, elle est inférieure à 3 mois. Ces résultats s'expliquent notamment par l'importance de l'intérim dans la région.

Cependant, au cours des trois années suivant l'embauche, les parcours professionnels deviennent progressivement plus stables. Ainsi, trois ans après leur première insertion, près de 49 % des entrants ont obtenu un contrat long à durée indéterminée ; ils



n'étaient que 37 % en début d'insertion. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'environ un tiers des entrants ont quant à eux quitté, trois ans plus tard, le champ de l'emploi dans le secteur marchand ou semi-public, et ce pour des raisons diverses. Il peut

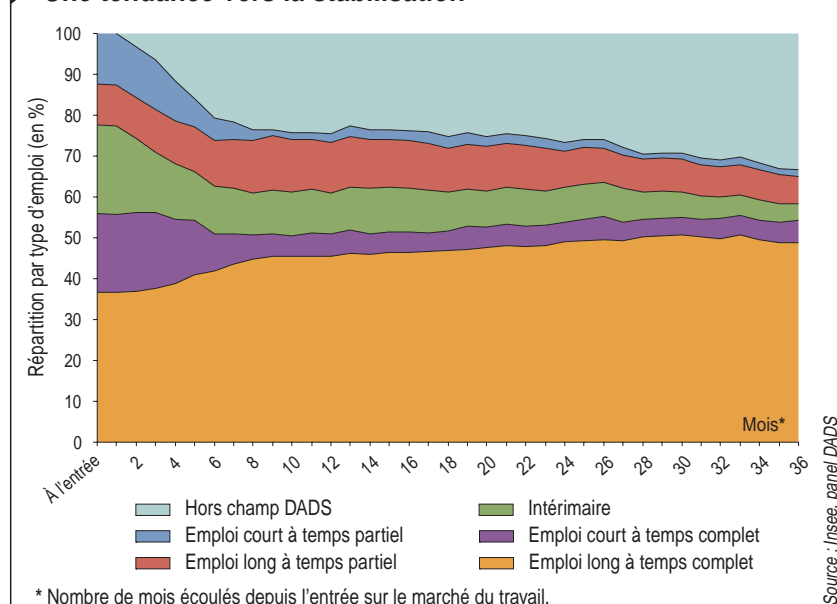
s'agir aussi bien d'un passage vers une forte stabilité (entrée dans la fonction publique) qu'à contrario d'une précarité avérée (période de chômage) ; cela peut aussi correspondre à d'autres choix : travail à l'étranger, notamment frontalier, reprise de forma-

tion, démarrage d'une activité non salariée, ou encore inactivité.

La part importante de l'intérim pour les primo-entrants dans l'emploi s'estompe au fil des mois : représentant 22 % des nouveaux entrants au début, cette proportion diminue à 12 % au bout de six mois, pour s'établir à 4 % au bout de trois ans. Cette baisse du nombre d'intérimaires confirme bien le rôle d'insertion joué par ce type de contrat. Les emplois à temps partiel (hors contrat d'intérim) ont, eux aussi, tendance à diminuer puisque 36 mois plus tard, ils concernent 8 % des actifs au lieu de 22 % à l'entrée.

Laurent MONNIN

### ► Une tendance vers la stabilisation



\* Nombre de mois écoulés depuis l'entrée sur le marché du travail.

Pour étudier le premier emploi des jeunes âgés de moins de 30 ans, **le panel des déclarations annuelles de données sociales (DADS) a été utilisé**. Ce panel concerne les individus nés en octobre d'une année paire. Le champ de cette source concerne uniquement les salariés du secteur privé et du semi-public qui représentaient en 1999, 87 % des actifs de 15-30 ans occupés en Alsace.

Pour être considéré comme premier emploi, les conditions suivantes doivent être remplies :

- une rémunération horaire brute supérieure à 90 % du smic,
- ne pas être stagiaire ou apprenti,
- travailler au moins 2 heures par jour,
- exclusion des "emplois d'été",
- durée de travail au moins supérieure à 3 mois et au moins supérieure à 1,5 mois pour les intérimaires.

#### Trajectoire professionnelle

Un premier emploi étant repéré au cours de l'année 1999, il est considéré comme point de départ de la carrière professionnelle de la personne. Grâce au panel des DADS, il a été possible de suivre, durant 3 années, l'ensemble des jeunes ayant trouvé un premier emploi en 1999, à condition que ceux-ci ne sortent pas du champ de la source administrative.

Le parcours de ces jeunes a alors été étudié chaque mois, même si après le premier emploi, des emplois occasionnels ont pu être occupés. Pour l'étude des trajectoires, les contrats longs sont des contrats d'une durée minimum de 9 mois.